

Impôt sur le revenu

● (1642)

Au lieu de cela, on constate que les gens de l'Île-du-Prince-Édouard et de la Nouvelle-Écosse sont en difficulté, alors on leur consent une subvention spéciale de \$500. Si d'autres provinces veulent participer, on leur offre un programme différent. Cela explique pourquoi il y a si peu d'unité au Canada. Le gouvernement fédéral n'a pas de courage, il ne fournit rien. Nous n'avons même pas construit la route transcanadienne qui traverse le pays. La seule chose jamais faite pour unifier le pays est la construction d'un chemin de fer au début de la Confédération. Nous n'avons pas construit la route transcanadienne, nous n'avons que relié des routes provinciales pour qualifier l'ensemble de route transcanadienne.

Nous avons maintenant l'occasion d'aider les gens à isoler. Le député libéral de Fort William a dit qu'il accordait son appui à ce programme parce qu'il le juge valable. Pour qui a-t-il pensé que le programme était valable? Est-ce un bon programme pour tous les Canadiens? Pourquoi le gouvernement fédéral n'a-t-il pas le courage d'établir son propre programme qu'il pourrait payer en se servant d'impôts sur le revenu mais qui serait son propre programme? Ainsi, si quelqu'un voulait isoler sa maison au Québec on pourrait lui verser la même subvention que s'il habitait la Nouvelle-Écosse. On ne risque pas de procéder de cette façon.

Nous avons consenti une concession au Québec. Tous nos bureaux centraux s'y trouvent. Cela donne lieu à une situation des plus intéressantes, car on ne peut téléphoner au ministère de l'Énergie ou de l'Environnement pour obtenir un exemplaire du règlement. Il m'a fallu écrire à Montréal. On ne peut téléphoner car ils ne répondent pas au téléphone, à Montréal. Pour obtenir un simple bulletin, il faut écrire à Montréal. N'est-il pas grand temps de mettre sur pied un programme fédéral? Le ministre est fédéraliste. Comment peut-il admettre cette idée ridicule d'établir des programmes sur mesure pour les provinces, ce qui contribue à les dresser les unes contre les autres? Si Terre-Neuve voulait un programme de ce genre, il serait différent du programme prévu pour l'Île-du-Prince-Édouard et la Nouvelle-Écosse. La Colombie-Britannique doit en avoir un autre encore. Celui que vous êtes en train d'établir aujourd'hui avec le Québec sera également différent des autres. Ils sont tous différents. Pourquoi ces programmes ne sont-ils pas tous les mêmes? Il fait tout aussi froid à Ville Marie qu'à Haileybury. Les deux agglomérations se trouvent une en face de l'autre sur les deux rives du fleuve mais l'une est située au Québec et l'autre en Ontario. Pourquoi les citoyens ne sont-ils pas traités de la même façon partout? Le démembrement auquel on assiste n'est pas surprenant.

Même une chose aussi insignifiante qu'un programme fédéral d'isolation des maisons est prétexte à faire des distinctions entre les provinces. Ce programme devrait s'appliquer à tout le monde. Tout le monde paie les mêmes tarifs d'affranchissement postal. La plupart des choses que les citoyens achètent coûtent le même prix; pourquoi, dès lors, ne pas mettre tout le monde sur le même pied dans un programme comme celui-ci? Il y a un autre programme qui me semble injuste, et dont il est question dans une autre partie du bill.

[M. Peters.]

M. Chrétien: Monsieur le président, le député me permettrait-il de lui poser une question? Est-il en train de dire que les programmes du MEER ne devraient pas s'appliquer au nord de l'Ontario?

M. Peters: Ce que je dis, c'est que le nord de l'Ontario devrait bénéficier autant des programmes du MEER que les autres régions du Canada et que ce n'est pas le cas.

Une voix: Mais si.

M. Peters: Non, je suis sûr que ce n'est pas le cas, car nous devons obtenir l'approbation de Toronto. Et qui est le plus grand ennemi du nord de l'Ontario, sinon Toronto?

Une voix: Il y a un bureau à Sudbury.

M. Peters: Vous êtes actuellement en train de renégocier un accord-cadre. J'ai parlé au ministre ontarien qui m'a dit que vous étiez très durs. Il vous a critiqué, mais je pense pour ma part que vous devez passer par lui pour faire accepter votre accord-cadre et que vous pouvez seulement faire ce qui est prévu par l'accord. Une autre province acceptera un autre type d'accord, ce qui fait par exemple que les programmes ne sont pas les mêmes pour le Québec que pour l'Ontario. Tous les gens du nord de l'Ontario ou du nord du Québec savent bien que les capitales de leurs provinces respectives sont loin d'être toujours nos alliés.

J'en appelle au ministre, qui croit sincèrement à l'unité, je n'en doute aucunement. Autrement, il serait devenu le chef du Parti libéral du Québec. Il croit que sa place est ici et il y reste. Peut-il nous expliquer pourquoi nous perdons du temps avec ce genre d'article? Pourquoi ne l'introduisons-nous pas dans l'autre loi et ne stipulons-nous pas dans le projet de loi que tout le monde peut s'en prévaloir? Je tiens à féliciter le ministre de la façon dont il a conçu cet article qui favorise plus les petits salariés que les riches. Je le félicite du système qu'il utilise. C'est un système que nous utilisons depuis longtemps. J'aimerais que le ministre dise franchement sa façon de penser à ses collègues. Il est bien placé pour le faire puisque c'est lui qui doit trouver les fonds nécessaires à la réalisation des plans qu'ils font. Il devrait voir à rétablir l'égalité entre les divers programmes destinés aux provinces. Sa réponse intéressera certainement l'étudiant dont je vous ai parlé parce que c'est lui qui prétend que le programme de roulement que le ministre préconise sera propice à la division et ne contribuera aucunement à l'unité.

M. Chrétien: Monsieur le président, je répondrai que ce programme de roulement a pour but d'aider les gens qui désirent donner de l'expansion à leurs entreprises. Il leur donnera la possibilité d'accumuler les fonds nécessaires à cette fin. C'est de cette façon qu'il faut considérer la chose. Quoi qu'il en soit, cela n'a rien à voir avec l'unité nationale. On pourrait en discuter longtemps à la Chambre, si c'est ce que veut le député. Par exemple, parlons des subventions aux fins de l'isolation des résidences; il est question de ce programme dans le projet de loi parce que lorsqu'il a été annoncé conjointement par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et le ministre d'État chargé des Affaires urbaines, on a dit que la subvention serait de \$250 et non imposable.